

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 17 OCTOBRE 2022

Membres du conseil d'école	Qualité	Emargement présence Le 17/10/2022	Emargement Approbation du PV Du 04/07/2022	Membres avec voix consultative présents
Sabine Goguillon	Professeur	X	X	Néant
Estelle Durant	Professeur	X	X	
Mathilde Bury	Professeur	X	X	
Jocelyn Somon	Directeur Professeur	X	X	
Adèle Lefèbvre	Professeur	X	X	
Marie-Laure Devillers	Inspectrice de l'EN	<i>Excusée</i>		
Nadine Dubois	Conseillère municipale	<i>Absente</i>		
Jean-Pascal Boisdenghien	Conseiller municipal	X	X	
Pascal Noyon	Maire	<i>Excusé</i>		
Maryse Bernard	1 ^e adjointe	X	X	
Chantal Naert	Déléguée Départementale de l'EN	X	X	
Natacha Bujia	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Angèle Garbe	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Sonia Lussiez	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Stéphanie Renuart	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
François Duquénoy	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Virginie Evrard	Représentante des Parents d'élèves	X	X	
Maud Brulé	Représentante des Parents d'élèves	<i>Excusée, arrivée en cours</i>	X	

Ordre du jour

- 1) Présentation et élections
- 2) Les effectifs et la projection pour l'avenir
- 3) Le règlement intérieur
- 4) Les actions pédagogiques et éducatives du projet d'école entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
- 5) Les conditions d'intégration des enfants handicapés
- 6) L'utilisation des moyens alloués à l'école
- 7) La restauration scolaire
- 8) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire
- 9) L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- 10) L'organisation d'activités complémentaires éducatives
- 11) L'évaluation d'école

1) Présentation des membres du nouveau conseil d'école

Le conseil d'école souhaite la bienvenue

À M François DUQUENOY, Mme Natacha BUJIA et Mme Virginie EVRARD ROSSIGNOL, représentants des parents d'élèves.

À Mme Virginie PLUMECOCQ, ¼ de décharge du directeur,

Compte-rendu des élections

Campagne	2022 - 2023
Type d'établissement	Écoles primaires
Catégorie	SANS OBJET
Commune (Département)	FELLERIES (Nord)

Participation

Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Résultats bruts	
Nombre d'inscrits	142
Nombre de votants	71
Nombre de votes blancs ou nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	67
Taux de participation	50.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	5
Quotient	13.40

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.					
U.N.A.A.P.E.					
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	5	67	5		5
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	5	67	5	0	5
Nombre de sièges pourvus	5				
Nombre de sièges pourvus par tirage au sort					

2) Les effectifs et projections

Répartition par niveau 2022-2023	Prévisions par niveau 2023-2024	Répartition par classe 2022-2023
CYCLE I 37	CYCLE I 37	TP5/PS/MS - 7/9/1 17
TP5 7	TP5 7	MS/GS/CP - 7/13/1 21
PS 9	PS 13	CP/CE1 - 14/7 21
MS 8	MS 9	CE1/CE2/CM1 - 4/13/3 20
GS 13	GS 8	CM1/CM2 - 7/17 24
CYCLE II 39	CYCLE II 38	TOTAL 103
CP 15	CP 13	Répartition par dispositif 2022-2023 Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'un dispositif.
CE1 11	CE1 15	
CE2 13	CE2 10	
CYCLE III 27	CYCLE III 23	
CM1 10	CM1 13	
CM2 17	CM2 10	
TOTAL 103	TOTAL 98	

Les effectifs sont en baisse par rapport aux prévisions faites en 2021(103 élèves au lieu de 113). 98 élèves sont prévus en 2023/2024.

L'équipe pédagogique :

- L'école accueille Mme Amélie Fafet en qualité de personnel « service civique »
- Une AESH est attachée à l'école, Madame Viviane Chauwell.
- 2 stagiaires de l'Inspe : Justine Harlet et Cylvian Donnet accueillis respectivement par Mme Goguillon et M Somon

3) Le règlement intérieur

M Somon présente le règlement intérieur de l'école et demande l'avis du conseil sur les changements suivants :

Titre 1 : Admission et inscription à l'école

Art 1.1 : doivent être présentés dès la rentrée à l'école maternelle les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours, **qu'il soit propre ou non (continent ou non)**

Art 1.2 : concernant l'accueil des enfants de 3 ans, une adaptation du temps de scolarité(mi temps) peut être demandée par les parents **jusqu'aux vacances de Noël(...)** A partir de janvier, ils seront **accueillis en journée entière et feront la sieste à l'école.**

Titre 2 : Organisation du temps scolaire

Les horaires de l'école n'ont pas été modifiés malgré la demande faite par Monsieur SOMON en février 2021. La commune doit faire les changements d'horaires auprès de l'Inspection académique après avis de l'IEN, Madame Devillers.

Titre 3 : Fréquentation et obligation scolaire

Art 3.2.2 toute absence doit être signalée au maître de la classe le plus rapidement possible par écrit **ou par voie électronique(Klasslye)**

Art 3.2.4 **La famille informera l'école de la nature de la maladie contagieuse.**

Titre 4 : vie scolaire

Art 4.3 : Nous conseillons aux enfants d'amener du matériel neutre et **d'avoir dans la trousse le strict nécessaire : 4 stylos(bleu, vert, noir, rouge), un crayon gris, un taille crayon, un feutre effaçable, une gomme, une paire de ciseaux, un compas, une règle.**

Titre 5 : Locaux scolaires : usages, sécurité et hygiène

M SOMON rappelle également que les employés communaux(sauf les employés périscolaires) doivent se faire connaître auprès du directeur pour toute intervention dans l'enceinte scolaire. Le directeur doit être prévenu par avance si possible de l'intervention du personnel dans l'école les jours scolaires.

Art 5.4 : **La commune informera le directeur de toute utilisation des locaux en dehors du temps scolaire**

Art 5.6 : **sirop et soda sont interdits**

Art 5.7 : **pique-nique**

Une attention particulière sera portée par les parents quant à la composition de ce pique-nique : préférer chips, sandwichs frais, salade. Gâteaux, bonbons et sodas sont interdits.

La collation du matin est autorisée, pas de collation l'après-midi, elle aura lieu après les cours, à 16h30.

Titre 7 : communication avec les familles

2 réunions par an pour la remise du livret scolaire(harmonisation avec le collège)

L'agenda des élèves est à signer quotidiennement

Et du carnet de liaison électronique

Titre 9 : santé scolaire

Art 8.2 : **Covid : autotest recommandé**

Le protocole sanitaire et le plan de continuité pédagogique sont versés en tant qu'avenant au règlement intérieur.

Le conseil adopte -t-il ces nouvelles dispositions ? VOTE POUR : 14 VOTE CONTE :0

Les nouvelles dispositions sont adoptées à la majorité – à l'unanimité – ne sont pas adoptées

- 4) **Les actions pédagogiques et éducatives du projet d'école entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement .**

Ce projet s'appuie sur le **PEAC**, projet éducation artistique et culturel de l'année. Le thème central est l'enseignement moral et civique. Ce projet est transversal et touche aux domaines de la littérature, des arts plastiques, de l'histoire, du sport, du développement durable.

- **Exploitation des évaluations nationales CP/CE1/6E**

- **Les aides pédagogiques complémentaires**

- **La liaison école collège**

Une action passée : Le cross du collège

- **le PEAC (projet d'éducation artistique et culturel)**

P1 : l'école d'autrefois, la rentrée, se faire accepter des autres, comprendre les autres, accepter et respecter les règles ;

P2 : solidarité et entraide autour des fêtes de fin d'année ;

P3 : la différence, la tolérance, droits de l'Homme, Le rejet des stéréotypes, Les droits des femmes ;

P4 : Exprimer ses émotions et ses besoins, gérer ses émotions, exprimer ses besoins

P5 : coopération et collaboration sur le thème du cirque

Les évènements sur lequel s'appuie ce projet :

- ✓ Le goûter de Noël : le vendredi 16 décembre
- ✓ Spectacle de Noël : la commune prévoit-elle un spectacle de Noël pour les enfants de Felleries ?
- ✓ La soirée cabaret autour de l'enseignement moral et civique : théâtre et chants
- ✓ Hommages aux victimes du terrorisme le 11 mars, œuvre collective sous forme d'une production plastique.
- ✓ La fête des parents courant mai
- ✓ Fête de fin d'année le samedi 1^{er} juillet sur le thème du cirque (à confirmer suivant le niveau du protocole sanitaire) et remise des calculatrices aux CM2 et des dictionnaires aux CE2.
- ✓ Participation à la commémoration du 11 novembre et du 8 mai.

Les actions éducatives en lien avec ce projet

- ✓ Un dessin contre la faim
 - ✓ Les boîtes de Noël
 - ✓ Un hommage aux victimes du terrorisme sous la forme d'une production plastique
 - ✓ Fabrication d'un calendrier des émotions en association avec Filambule
 - ✓ L'opération « Cueillons la nature » a eu lieu le mardi 11 octobre. 400 bouteilles de jus de pommes seront produites et achetées par l'école. Merci à Monsieur Boulenger pour son accueil et son aide. L'école revendra ces jus afin de financer leur achat.*
 - ✓ L'escrime aura lieu durant la période 2 les mardis de 8h30 à 10h30 en salle des fêtes et de 10h50 à 11h30 Madame Bernard donne son accord, M Deloison prendra les clés en mairie.
 - ✓ Classe de découverte équitation et cirque avec l'association Cocicco : participation de la mairie de 150€ par enfant. Le co
 - ✓ La Chorale : cycle 2 et cycle 3(intervention de la 3CA, spectacle préparé : Canard et Mandoline).
 - ✓ La semaine des maths
 - ✓ Sortie à l'écomusée de Fourmies
- **La piscine au Val Joly** : Les dates ne nous ont pas été transmises pour l'instant. En maternelle, seuls les GS de Maternelle peuvent y participer. Des parents bénévoles pourront passer l'habilitation afin d'encadrer les enfants. Le stage d'agrément a lieu en général début décembre.

Le conseil adopte -t-il ce projet d'école ? VOTE POUR : 14 VOTE CONTE : 0

Le projet d'école 2022/2023 est adopté à la majorité – à l'unanimité – n'est pas adopté

5) Les conditions d'intégration des enfants handicapés

- 4 élèves sont suivis ou seront suivis par un dossier MDPH soit 3.8% de l'effectif

Les conditions d'accueil en maternelle sont à améliorer. La rampe d'accès est trop étroite et très glissante. Les escaliers sont également très glissants. La peinture au sol des toilettes est également très glissante.

Une table à langer a été installée mais elle est inutilisable car beaucoup trop haute. Cette table à langer servira à tous les élèves puisque pour intégrer l'école la propreté n'est pas un critère d'éviction.

6) L'utilisation des moyens alloués à l'école et aménagement des écoles

▪ Subventions communales

- Fournitures scolaires : La gestion de ce budget a été transféré à l'AEFF, association de gestion financière de l'école. Cette subvention se monte à 5 000€. Il reste aujourd'hui 156.09€. (Le détail est versé en PJ)
- Transport et sortie : 1800€ ont été alloués à l'AEFF pour cette année 2021/2022, reste 497,70€ sur l'année civile
- Classe de découverte : 150€ par élève soit 3 600€

▪ Subventions nationales et communales

- Subvention équipement numérique : 10 321€

Les moyens ne sont pas encore à disposition des écoles, l'installation technique n'étant pas terminée. M Somon demande si elle le sera après les vacances d'automne.

La commune répond par l'affirmative par la voix de Monsieur Boisdenghien. Elle devrait être effective après les vacances de Toussaint ou après les vacances de Noël.

- Subvention bibliothèque : 3 000€

L'école maternelle utilisera directement les livres. Le conseil remercie Madame Garbe pour l'aide apportée au niveau du tri des anciens livres.

Les livres des cycles 2 et 3 sont actuellement rentrés dans la base de données des médiathèques de la 3CA. Un espace a été réservé pour cette base de données par la 3CA (Communauté de Communes). Quand tous les livres auront été enregistrés, l'école fréquentera régulièrement la bibliothèque. Le mardi matin, la bibliothécaire serait disponible pour intervenir dans les classes.

▪ Aménagement des écoles

- *Maternelle :*

Suite au passage de Madame Devillers, inspectrice de l'Education nationale, plusieurs points ont été soulevés. D'abord concernant l'aménagement des classes, les étagères accueillant du matériel sont dangereuses et doivent être remplacées par des armoires qui ferment. Chaque classe devrait accueillir une petite bibliothèque sous forme d'un présentoir afin de mettre en valeur l'objet livre et de donner envie aux enfants de les emprunter. Ensuite, concernant la « salle à tout », il est demandé d'y entreposer le matériel de sport afin d'être disponible. Le mobilier accueillant les ordinateurs et leur emplacement est à revoir car absolument pas adapté aux petits. De plus, un vidéoprojecteur et un ordinateur portable seraient les bienvenus. Les pièces de stockage et la propreté laissent grandement à désirer (salle des engins de motricité, salle de stockage du matériel de sport). La porte de la pièce de stockage du matériel de jardinage est cassée. Le préau ne possède aucun aménagement (type marelle par exemple) et aurait besoin de couleurs. Enfin, des parents ont soulevé le problème de la cour de récréation dangereuse car glissante et rapiécée.

Les 2 ordinateurs en maternelle peuvent être installés dans la classe de GS/MS chez Madame Goguillon. Une réunion s'organisera afin de les installer correctement.

- *Elémentaire :*

Les élèves demandent que la cour soit organisée en 3 zones par des traits de couleur.

Le bureau de direction sera-t-il terminé pendant les vacances ? La commune répond par l'affirmative. M Somon fait remarquer que les barillets des fermetures du mobilier s'y trouvant doivent être changées car les clés sont cassées à l'intérieur.

M Somon demande quand la commune va s'occuper d'installer une cloche, une sonnette ou un interphone dans les écoles. Aucune réponse précise n'est donnée à cette demande.

L'ordinateur de la classe de Madame Bury ne fonctionne pas (problème d'USB). La commune s'en occupe et fera venir un technicien durant les vacances afin de résoudre le problème.

Concernant la fusion des deux écoles, la commune a abandonné le projet de restauration de l'école élémentaire. Un autre projet est à l'étude et est sur le point d'être finalisée. Ce projet sera présenté plus tard.

7) La restauration scolaire

M Somon laisse la parole aux représentants de la commune sur ce sujet. Les parents prendront également la parole sur le sujet.

Les représentants de parents présents demandent à ce que le règlement de cantine soit mis en ligne sur le site de la mairie. Ils demandent également à la commune d'intervenir auprès de la Trésorerie générale afin de régulariser les prélèvements qui à ce jour sont beaucoup trop irréguliers.

Concernant le fonctionnement, l'organisation est en nette amélioration. La communication avec les parents s'est améliorée.

Afin d'organiser au mieux ce temps, Monsieur Somon propose que les élèves soient disposés en U. Cela permettrait aux employés d'être en face des enfants.

8) Sécurité : évacuation Incendie et validation des PPMS

- Incendie : 3 exercices par an seront faits.

1 exercice a été fait dans chaque école. Aucune remarque particulière.

- Les ppms confinement et attentat intrusion ont été révisés par M Somon. Un exercice attentat intrusion aura lieu avant les vacances de Noël. Il sera préparé par l'équipe enseignante.

M SOMON demande également à la commune si elle a vérifié le risque nucléaire lié à la centrale proche de Charleville Mézière comme il avait été demandé lors du conseil du 4 juillet. La Commune va se renseigner.

Monsieur Somon explique que le PPMS est inopérant en maternel du fait des surfaces vitrées non occultées. Monsieur Somon expose quelques photographies afin d'illustrer son propos.

- M Somon rappelle que l'école est toujours en vigilance « Sécurité renforcée-urgence attentat », dernier niveau du plan vigipirate. Il répète également que les écoles sont perméables à toute intrusion car les grilles d'entrée ne sont pas sécurisables et qu'il ne pourra être tenu responsable en cas de problème.
- Sécurité devant l'école : une demande d'aménagement en matière de stationnement a déjà été demandé lors des conseils précédents. Il est urgent d'agir en ce sens afin de réguler le stationnement des voitures.

9) L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

M Somon demande à ce que l'école soit prévenu de l'utilisation de locaux scolaires durant les vacances. Monsieur Somon demande également l'emploi du temps de Madame Wastiaux et à être prévenu de ses absences. La Commune s'engage à prévenir Monsieur Somon et à remplacer Madame Wastiaux lors de ses absences.

10) L'organisation d'activités complémentaires éducatives

Une activité couture est actuellement proposée par l'association Loisirs et créations. Elle est proposée aux élèves de CM1/CM2.

D'autres activités pourraient être proposées lorsque le service civique sera validé et installé à l'école.

11) L'évaluation d'école

Finalité : l'amélioration dans l'école du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer pour la communauté éducative les conditions de réussite collective, les conditions d'exercice des différents métiers et de bien être dans l'école.

Il s'agit de

- Mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école.
- Proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.

Dans un 1^{er} temps , une analyse du contexte socio-économique, territorial et scolaire à partir d'un portrait statistique sera établi.

Dans un 2^d temps, 4 grands domaines seront à analyser :

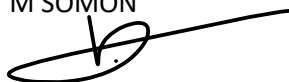
- Les apprentissages et le suivi des élèves, les enseignements
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

L'autoévaluation mobilise l'ensemble des acteurs : enseignants, AESH, personnel communal (ATSEM, personnel cantine, personnel garderie), parents d'élèves et partenaires. Cette évaluation portera principalement sur les temps périscolaires.

Pour se faire, M Somon propose la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira sur chacun de ces domaines

La mairie n'est absolument pas au courant de cette évaluation et ne semble pas avoir reçue de mail à ce sujet. Madame Bernard ne peut engager en seule la mairie dans cette évaluation. Une réponse nous sera donnée ultérieurement.

Le président,
M SOMON



La secrétaire de séance,
Mme LEFEBVRE



Pièces annexées au procès verbal :

- Extrait livre banque
- Bilan fourniture
- Continuité pédagogique
- Règlement intérieur
- PPMS Attentat intrusion maternelle
- PPMS risques majeurs maternelle
- PPMS attentat intrusion élémentaire
- PPMS risques majeurs élémentaire